



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

Préfecture de la Région Guadeloupe

Service Courrier

02 JUIL. 2020

République Française : LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

Nombre de Conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	27	28	01
Vote			
A L'unanimité	Pour :	28	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

L'an 2020, le 16 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni (compte tenu des mesures sanitaires) à la SALLE BLONCOURT FRANCILLETTE, lieu inhabituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 10 Juin 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA (1^{er} Adjoint) - M. Jean-Philippe NOËL (2^{ème} Adjoint) - Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL (3^{ème} adjoint) - M. Louis LAROCHELLE (4^{ème} Adjoint) - Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER (5^{ème} Adjoint) - M. Patrick LAVITAL (6^{ème} Adjoint) - Mme Marylène ROCHEMONT (7^{ème} Adjoint) - M. Fulbert MIROITE (8^{ème} Adjoint) - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi Henri DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (27)

REPRÉSENTÉS : Mme Ninette SAINTE-LUCE (ayant donné procuration à M. Fulbert MIROITE) (01)

ABSENTS : M. Charles-Henri DEVAUX (01)

Convocation du Conseil Municipal en date du :

10 JUIN 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

02 JUIL. 2020

-et de sa publication le :

02 JUIL. 2020

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20200616_06

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2143-2 ;
- Vu le Code des Marchés Publics ;
- Vu la loi ATR n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

.../...



.../...

- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, suite au scrutin du 15 mars 2020 portant élection du Maire ;
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection des adjoints ;
- Vu la délibération n°09 du 05 octobre 2012 portant création d'une Commission de Délégation de Service Public ;
- Vu la délibération n°05 du Conseil Municipal du 16 juin 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **Considérant** la nécessité de renouveler les membres devant siéger à la Commission de Délégation de Service Public de la commune suite renouvellement général du Conseil Municipal ;
- **Considérant encore** que cet organe pourra d'une façon générale étudier et classer les offres puis établir un rapport d'analyse qui éclairera le Conseil Municipal sur les suites à donner à la consultation ;
- **Considérant que** dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission compétente en matière de délégation de service public est similaire à celle de la Commission d'Appel d'Offres des marchés publics dans sa composition et dans son mode de constitution ;
- **Considérant de surcroît** que les mêmes membres désignés de la Commission d'Appel d'Offres seront admis à y siéger ;
- Vu la proposition de Monsieur le Maire de désigner les membres de la « Commission de Délégation de Service Public » ainsi qu'il suit :

***Représentant du Maire** : Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA.

***5 Membres Titulaires** : M. Alain SARREAU – M. Jean-Philippe NOËL – M. Fulbert MIROITE – M. Claude JERSIER – M. Frantz RUPAIRE.

***5 Membres Suppléants** : M. Serge SACILÉ – M. Louis LAROCHELLE – Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE – Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO – M. Jimmy FAUSTA

- **Considérant** qu'aucune autre liste n'est proposée par l'assemblée ;

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Article 1

Habilite la Commission communale d'Appel d'Offres des Marchés Publics à siéger en tant que Commission de Délégation de Service Public.

Article 2

Dit que cette Commission de Délégation de Service Public gardera la même composition selon le principe de la représentation proportionnelle et se déclinera comme suit :

- **Président ou son Représentant** :
 - M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire,
 - Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA, 1^{er} adjoint.

- **Membres Titulaires** :
 - M. Alain SARREAU
 - M. Jean-Philippe NOËL
 - M. Fulbert MIROITE
 - M. Claude JERSIER
 - M. Frantz RUPAIRE

.../...



.../...

- **Membres Suppléants :**
- M. Serge SACILE
- M. Louis LAROCHELLE
- Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE
- Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO
- M. Jimmy FAUSTA

Article 3

Dit encore que conformément au Code des Marchés Publics, seuls ces représentants ont voix délibérative.

Article 4

Rappelle que seuls ces représentants ont voix délibérative.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

